

ville d'Annay Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2014

Présents:

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame BEAUCOURT Astrid
Madame DELANNOY Nathalie
Monsieur DEDOURGE Tony
Monsieur MATTEI Daniel
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame PARISOT Michèle
Madame SOWINSKI Yvelise
Monsieur VANDENBORREN Claude
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur LEGRIN Alain
Madame CHRISTMANN Chantal
Monsieur BRULIN Frédéric
Monsieur FROISSART Pascal
Madame WATTIEZ Laurence
Monsieur LELEUX Pascal
Monsieur BIDAULT Bernard

Excusés:

Madame SWINIARSKI Andrée (pouvoir à Monsieur LELEUX) Monsieur KUSNIREK David (départ en cours de séance, pouvoir à Monsieur BIDAULT)

Absente:

Madame TANTART Valérie

* Madame DESTOMBES Manuelle, élue er remplacement de Madame COURCELLE Nadine, a fait part de sa démission



Monsieur le Maire a tout d'abord félicité deux jeunes annaysiens, Monsieur Jonathan Benoit et Monsieur Selim Chouk, qui se sont distingués récemment par leurs performances sportives au plus haut niveau. Jonathan est devenu champion régional de Cyclo Cross à Flines-lès-Mortagne. Quant à Selim, il a brillé dès sa première participation à une grande compétition sur les rings d'Aire sur la Lys où il est devenu Champion des Flandres. Une très belle performance qui est aussi à mettre à l'actif du Boxing Club Ring.

Monsieur le Maire a ensuite fait un retour sur les différents évènements qui ont émaillé la vie municipale ces trois derniers mois : l'inauguration des six vidéo projecteurs interactifs, l'investissement des jeunes dans diverses activités d'aide et de solidarité, le centième anniversaire de Monsieur Penin, la semaine bleue riche en propositions auxquelles de nombreux annaysiens ont participé et le Marché de Noël qui s'est révélé être un bon crû.

Sur le plan de la solidarité, le véhicule facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite pour leurs déplacements dans la ville sera bientôt mis en service. Ce sont deux véhicules qui ont été acquis pour un montant d'environ 25 000€, grâce à une subvention de 10 000€ sur la réserve parlementaire de Monsieur Dominique Watrin, première subvention sénatoriale pour la commune d'Annay. L'action des Voisineurs a une nouvelle fois été mise à l'honneur puisque Madame Dupayage, porteuse du projet, a été nominée par La Voix du Nord dans la rubrique des Initiatives communales 2014.

L'accueil de la mairie est en cours de

réorganisation pour un accueil plus direct et plus convivial des administrés. En parallèle, celle des services techniques sera conduite avec notamment la mise en place de « Secteurs et Ateliers responsables » de chaque activité du service technique. Des achats importants (rouleau compresseur, compresseur, réserve de carburant pour carburant agricole pour les tondeuses / machines) sont en cours afin d'améliorer les travaux en régie et la sécurité nos agents utilisateurs.

Pour la première fois, les élections au Comité Technique Paritaire se sont déroulées en Mairie. La CGT arrive en tête avec 33 voix; elle obtient deux sièges. FO comptabilise 29 voix et obtient un siège.

Un travail sur l'accessibilité aux bâtiments et espaces publics sur la commune a débuté. Il a été décidé qu'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) sera mis en œuvre pour le 25 Septembre 2015. Monsieur le Maire a déploré le retard sur ce dossier (la loi ayant été votée en 2005).

Du côté de la CALL, le groupe des élus communistes et républicains a interrogé sur la mise en œuvre de solutions au déversoir du marais. Une étude alternative visant à détourner les eaux pluviales a été obtenue, ce qui paraît insuffisant. Pour le Fonds de Concours aux communes rurales, une réunion de révision est prévue.

Monsieur Legrin a ensuite rappelé à l'assemblée qu'Annay était située dans une zone à risques industriels majeurs, ceci en lien avec la société NorTanking (site classé Seveso), puis la conduite à tenir en cas d'incident (le PPI, Programme Particulier

d'Intervention). Plusieurs réunions, pilotées par la Préfecture, et en présence des forces de secours et de premières interventions, des élus des communes voisines et S3PI de l'Artois, se sont déroulées en mairie afin de mettre à jour ce programme. En conclusion, Monsieur Legrin a déploré le retard de la commune dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et a informé de son élaboration en cours avec les services concernés.

Monsieur Stempniak, aménageur du nouveau lotissement au quai d'Annay, est venu présenter à l'assemblée l'avancée du projet, l'implantation des futures parcelles : ce sont 52 lots libres de constructeurs qui vont, dès 2015, s'ériger en frontière de Harnes (Chemin de Vermelles). Accompagné de Monsieur Bochu, ingénieur en charge du projet, Monsieur Stempniak a expliqué les modifications apportées au plan initial, à savoir, la création de liaisons avec le quartier du Maréchal Leclerc, le lotissement à venir faisant partie de la commune et ne pouvant simplement être tourné vers Harnes, comme prévu par l'équipe municipale précédente. 52 familles qui arrivent, ce sont des enfants à scolariser dans nos écoles.

Monsieur le Maire a présenté le projet d'aménagement de l'ancien cavalier, ceci afin de renforcer davantage le lien avec la commune. Cet espace vert qui pourrait être une barrière naturelle entre les deux quartiers est abandonné depuis des années. Il fait partie de la trame verte, boucle 18, repérée par la CALL, à qui Monsieur le Maire a donc demandé de rouvrir le dossier. Du mobilier urbain ainsi que des agrès sportifs pourraient y être installés afin de favoriser tant la rencontre sportive que le loisir familial. Rappelons que ce cavalier est au quotidien emprunté par les jeunes fréquentant le collège de Harnes, il est nécessaire de le sécuriser tout en le rendant praticable par tous.

Pour terminer, Monsieur Dancoisne a signalé que les six villes de la circonscription de Vendin le Vieil ont co-signé la charte de la diversité avec Monsieur Lefebvre, inspecteur de l'Education Nationale et la ligue de l'enseignement. Cette charte affirme l'engagement de tous aux principes de la laïcité et dans la promotion de l'éducation pour la diversité contre le racisme contre toutes formes de discrimination qui attentent à la dignité de l'homme.

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Ce point est retiré de l'ordre du jour puisque Madame DESTOMBES Manuelle qui devait logiquement remplacer Madame COUR-CELLE Nadine a présenté sa démission par courrier le 17 décembre 2014, jour de conseil.

2. CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT - ZAC DU BOIS DES MOTTES - CRAC AU 31/12/2013

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité le compte rendu d'activité au 31-12-2013 présenté par la Société « Territoires 62 » dans le cadre de la ZAC du Bois des Mottes.

CONTRE: M.M. VANDENBORREN - CROMBEZ - SOWINSKI - FROISSART MADAME DUPAYAGE N'A PAS PARTICIPÉ À LA DÉLIBÉRATION NI PRIS PART AU VOTE

3. TERRAINS COMMUNAUX - PRIX DE LOCATION - ANNÉE 2014

Suite à la parution de l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2014 fixant l'indice d'actualisation des fermages, le Conseil Municipal a fixé à l'unanimité le prix de location des terrains comme suit :

• 1,22 € l'are pour les parcelles cultivées

• 15,32 € l'are pour les parcelles bâties

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ENQUÊTE PUBLIQUE - CRÉATION D'UNE DÉCHÈTERIE À PONT-À-VENDIN

Le Conseil Municipal a émis à l'unanimité un avis favorable sur le projet de création d'une déchèterie sur le site de la plateforme de déchets verts à Pont-à-Vendin qui fait l'objet d'une enquête publique du 8 décembre 2014 au 8 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET LA FOURNITURE DE SERVICES **ASSOCIÉS**

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés coordonné par la Fédération Départementale d'Energie et a décidé d'adhérer au groupement, ceci dans le but de minimiser la facture énergétique de la commune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES **ASSOCIÉS**

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel, considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Annay d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par la Fédération Départementale d'Energie et a décidé d'adhérer au groupement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DÉNOMINATION POUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 164

La Route départementale 164 qui relie la rue Gino Valli à la Route de Lille ne porte pas de nom actuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers municipaux ayant pris part au vote a décidé d'attribuer un nom à la Route Départementale 164 et adopte la dénomination **« Rue du Marais »**.

ABSTENTIONS: M.M. LELEUX - BIDAULT - SWINIARSKI - KUSNIREK

8. CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE (COMPTEURS COMMUNIQUANTS GRDF)

Le Conseil Municipal a rejeté à la majorité la proposition de GRDF consistant à installer des concentrateurs sur deux bâtiments communaux dans le but de remplacer les compteurs gaz traditionnels par des compteurs communiquants.

POUR: M.M. LELEUX - BIDAULT - SWINIARSKI - KUSNIREK

9. CONVENTIONS EN VUE DE L'EXTENSION DU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ DU LOTISSEMENT DE LA SARL STEMP-NIAK (QUAI D'ANNAY)

Le lotissement « Quai d'Annay » réalisé par la Société Stempniak nécessite des travaux d'extension de réseau électricité pour un montant de 17 991,41 €. Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer deux conventions : La première avec ERDF lui permettant de prendre en charge, au nom de la commune, le coût des travaux liés à l'extension du réseau public d'électricité, la seconde avec la société Stempniak stipulant que le coût de ces travaux sera remboursé à la commune par celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 2

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder aux transferts de crédits repris-ci-dessous :

Section d'investissement - Dépenses :

Opération 14 (grosses réparations bâtiments communaux)

Opération 23 (Divers)

21318: -10 000,00 €

2188: +10 000,00 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CRÉATION D'UN POSTE DE COLLABORATEUR DE CABINET NON RÉMUNÉRÉ

Le Conseil Municipal, à la majorité, a décidé de créer un poste de collaborateur de cabinet non rémunéré.

CONTRE: M.M. LELEUX - BIDAULT - SWINIARSKI - KUSNIREK MADAME MOREN N'A PAS PARTICIPÉ À LA DÉLIBÉRATION

12. RÈGLES DE MISE À DISPOSITION DES DES SALLES COMMUNALES

Le règlement d'utilisation des salles communales proposé par Madame DELANNOY a été adopté à l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. ENREGISTREMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à la majorité, a refusé de modifier le règlement intérieur en ce qui concerne l'enregistrement des séances du Conseil Municipal. En conséquence, celles-ci ne seront pas enregistrées par les services municipaux comme il était demandé par un conseiller de l'assemblée.

POUR: M.M. LELEUX - BIDAULT - SWINIARSKI - KUSNIREK

14. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ (CHSCT)

Suite aux élections professionnelles du 04 décembre dernier, le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité les représentants de la Collectivité au CHSCT à partir de l'année 2015 et pour toute la durée du mandat électif actuel comme suit :

Repésentants Titulaires : Mr TERLAT, Mme BEAUCOURT, Mr LEGRIN

Représentants Suppléants : Mme DUPAYAGE, Mr DRUELLE et Mme DEMEYERE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION COMPAGNIE DE L'ARTOIS

Une subvention de fonctionnement de 1 500,00 € a été accordée à 'unanimité des membres ayant participé au vote à l'Association « Compagnie de l'Artois » dont les activités sont tournées vers le théatre.

ABSTENTIONS: M.M. FROISSART-WATTIEZ

16. ADHÉSION AU DISPOSITIF « UN FRUIT À LA RÉCRÉ »

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer au dispositif « Un fruit à la récré », dispositif qui doit aider à sensibiliser les enfants à l'importance, pour leur santé, de consommer des fruits et légumes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EXPRESSION DES GROUPES - Le contenu est de la responsabilité des auteurs -

Ce conseil municipal a fait l'objet de décisions responsables et importantes tant pour la commune que pour les annaysiens. Il faut y souligner en tout premier lieu le rejet de l'installation de transmetteurs des relevés des compteurs de consommation de gaz.

Mme Michèle Moren et Mr Lucien Chatelain ont exprimé au conseil municipal les raisons de ce rejet :

- d'une part en rappelant que c'était la suite des décisions de Barcelone sur l'abandon du service public de l'énergie, qui laisse la place à un service marchand contraire aux intérêts des habitants
- d'autre part en raison de l'absence totale des procédures d'exploitation des « compteurs intelligents ». Aucune précision sur le coût que pourraient supporter les abonnés pour les changements de compteurs et les coupures de compteurs à distance, rien sur la fin éventuelle des coûts d'ouverture ou réouverture des compteurs. La menace avait déjà plané pour les compteurs électriques, aussi la vigilance est indispensable. Voilà comment notre groupe sera vigilant et défend les intérêts des annaysiens.

Nous sommes intervenus sur le dossier du quai d'Annay (cité du Maréchal Leclercq) dont les terrains de la ville ont été vendus quelques jours avant les élections municipales de Mars 2014 par la municipalité précédente à 12€ /m2 (Evaluation de France Domaine) alors que les terrains voisins de la même parcelle ont été eux achetés pour 15€. C'est un important manque à gagner pour la commune. Aucune liaison avec le quartier Leclercq n'était prévue pour raccorder les deux cités, aussi avons-nous négocié avec l'aménageur la création de ces liaisons, tout comme nous avons rencontré la CALL afin d'activer la réalisation de l'aménagement de la trame verte qui longe la cité.

Autre décision d'importance, notre commune a adhéré au groupement de commande FDE pour le gaz et l'électricité : c'est la garantie d'une réelle mise en concurrence et d'une équité dans l'accès aux énergies pour toutes les villes et village du Pas de calais « le Tarif unique pour tous! »

Sur la plan du fonctionnement démocratique, l'installation du CT CHSCT (comité Hygiène et de sécurité) constitue un progrès majeur pour progresser sur la sécurité au travail du personnel municipal.

Nous venons encore récemment de réformer du matériel des services techniques. Ce matériel était obsolète et très dangereux. Nous avons procédé dans l'urgence au remplacement de ce matériel dont l'utilisation était interdite depuis de nombreuses années.

Toute l'équipe de l'Union annaysienne vous souhaite une très heureuse année 2015..

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demeyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

Un chef peut toujours en cacher un autre

N'y allons pas par quatre chemins. Disons franchement notre indignation et notre opposition radicale à la manière de faire de M. TERLAT et à ses premières « décisions ». Décisions qui ont toutes la même constante : faire d'abord plaisir aux copains.

Si rien ne change dans la vie quotidienne des Annaysiens, si les engagements énoncés lors de la campagne ont déjà été oubliés, une chose a été respectée : les amis proches sont indéniablement soignés, qu'ils soient d'Annay ou d'Harnes, ils ont droit à une part du gâteau.

Car c'est d'abord à soi et à ceux du premier cercle que la nouvelle majorité songe.

Nous avons déjà dit en son temps tout le bien que nous pensions de la venue de l'ancienne directrice de l'OFFIPPEJ – organisme harnésien de formation continue aujourd'hui fermé – comme responsable de la communication de l'équipe municipale multicolore autant que multicartes. OFFIPPEJ qui, petite précision, avait au moment de sa liquidation en 2011 comme Président...un certain M. TERLAT!

Et cette venue coïncide tristement avec le « débarquement » du comptable de la mairie et la revue à la baisse du nombre d'heures de 5 femmes de ménage... Le slogan si cher au parti communiste « l'humain d'abord » prend ici tout son sens...

Mais voilà que le maire de notre village fait plus fort encore. Sans doute « débordé », il a estimé indispensable de s'adjoindre un chef de cabinet.

Car on n'ose pas imaginer que ce « conseiller spécial », par ailleurs époux de la première adjointe, se soit imposé de lui-même... quoi qu'il agisse déjà, et pas franchement dans l'ombre, en véritable commissaire politique.

Entre nous : un chef de cabinet même « bénévole », ça fait sourire, non?

Et pendant qu'on y est, pourquoi pas un chauffeur? Une secrétaire particulière?

Andrée SWINIARSKI, Valérie TANTART, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux de la liste « Rassemblement pour l'avenir ».